

89

466

Le soussigné pensionnaire de l'Académie de France auprès de M<sup>r</sup> le  
 Directeur la somme de cinq cents quinze francs en remboursement de frais de ma copie en  
 marbre (le prix de marbre excepté) consistant en travail de gravure vingt et plume de l'Académie.

B.P. 515 francs.

Paris le 2 Décembre 1720

J. de Bay  
